FICHE DE POSTE – CENTRE HOSPITALIER DE BOULOGNE/MER – DIRECTION DES RESSOURCES MATERIELLES

SERVICES TECHNIQUES

CHARGE D'EXPLOITATION ET DE SECURITE ELECTRIQUE

(basée sur le Répertoire des Métiers de la Santé et de l'Autonomie de la Fonction Publique Hospitalière)

Mars 2023

Fiche métier :	Conducteur de travaux tous corps d'état (TCE)	Métier :	Conducteur de travaux Electricité
Code métier :	20F20	Emploi :	Chargé d'Exploitation et de Sécurité Electrique /Chargé des projets en électricité
Formation :	Niveau 5 (Bac+2) ou 7 (Bac +5)	Affectation :	Services Techniques
Correspondances statutaires éventuelles :	 Ingénieur hospitalier Technicien supérieur hospitalier 	Prérequis réglementaire :	Habilitation électrique HT/BT (Habilitation électrique BT et HTA Indices B1(V)/B2(V)/BR/BC – H1(V)/H2(V)/HC - suivant NFC 18510)
Passerelles:	 Conducteur d'opération tous corps d'état (TCE) Responsable de la maintenance tous corps d'état (TCE) Encadrant maintenance corps d'état secondaires 	Qualifications ou expériences requises :	5 ans d'expérience en électricité générale, intervention sur réseau HT, et courants faibles (GTB, téléphonie, contrôle d'accès, vidéosurveillance, réseau informatique,) - 5 ans d'expériences exigées en tant qu'encadrant de maintenance électrique de préférence en milieu hospitalier Permis B

Supérieur hiérarchique N+1 et N+2 :

Ingénieur Adjoint, Ingénieur Responsable et Responsable Administratif des Services Techniques

Liaisons fonctionnelles:

Les 25 agents des Services techniques, et particulièrement l'équipe électrique (5 électriciens + chef équipe + chargé de sécurité) Les services administratifs, logistiques et de soins de l'établissement.

Les sous-traitants. Les organismes de contrôles.

Horaires de travail:

- 39 heures hebdomadaires et repos fixe (samedi, dimanche) + RTT, sauf si poste sur site le samedi pour astreinte
- horaires habituels : 8h-15h48 (ou équivalent) ou 8h-12h/14h12-18h si astreinte (ou équivalent)
- ces horaires sont exceptionnellement modifiables selon les contraintes de service : intervention sensible programmée la nuit sur les installations, autres événements exceptionnels.

Modalités particulières d'exercice :

Astreinte le soir et le dimanche, sous réserve du permis B valide et de la validation des compétences par la hiérarchie.

Mission générale (Définition):

Diriger, coordonner et planifier les travaux en courants forts et faibles sur le plan technique, financier et réglementaire en intégrant les contraintes du milieu hospitalier. Il peut réaliser des études.

Assurer la conduite et le contrôle de l'ensemble des phases d'études, d'implantation, d'exploitation et de maintenance des équipements et des installations électriques. Il est le garant de l'exploitation électrique globale et des équipements de secours de l'établissement, « chaîne de distribution électrique » au sens de la circulaire 2006/393 du 8 septembre 2006 » Il conseille le Directeur et le Responsable des Services Techniques sur les réponses techniques et organisationnelles dans le domaine électrique ; il identifie les facteurs d'évolution technique, réglementaire et leurs impacts sur les projets de l'établissement.

Les domaines techniques concernés sont : Electrotechnique, distribution électrique, installations haute tension et basse tension, secours électrique, groupes électrogènes, onduleurs, automatismes, informatique, supervision, interfaces, mesures, communication, systèmes réseaux, bus de terrain, capteurs, actionneurs, appel malade, transports automatisés, antenne télé, vidéosurveillance, ... + portes automatiques, contrôle d'accès et interphonie (en interface avec le biomédical)

Missions permanentes (Activités):

- Contrôle de l'application des règles, procédures, normes et standards, dans son domaine d'activité
- Contrôle et suivi de la qualité des prestations, dans son domaine d'activité
- Coordination des programmes / des projets / des activités
- Coordination et suivi de la prise en charge de prestations
- Planification des activités / interventions internes/externes, spécifiques au domaine d'activité
- Suivi des contrôles et des organismes agréés
- Suivi et contrôle budgétaire relatif au domaine d'activité

Missions spécifiques ou ponctuelles :

- Remplace le Chef d'Equipe Electricité lors de ses absences
- Responsabilité de l'encadrement du Chef d'équipe électricité et des électriciens : roulements, horaires, gestion des congés, répartition des tâches, entretiens annuel professionnel et de formation, planification des formations en lien avec les évolutions technologiques.
- Elabore le plan directeur technique en électricité, et définit des orientations stratégiques (angles sécuritaire et réglementaire) ; veille technique, technologique et juridique
- Définit la politique de sécurité électrique. Met en place la démarche qualité, élabore des référentiels ; diagnostics, audits et évaluations
- Valide techniquement les dossiers de travaux (programmes, PTD, étapes d'études, réceptions et mises en service, compris formation des utilisateurs) ; études de faisabilité et expertises ponctuelles
- Définit le programme pluriannuel de travaux de sécurité et propose les priorités, en lien avec le plan directeur
- Définit et organise la maintenance (au plan méthodologique et technique), gère les contrats d'entretien et les vérifications réglementaires ; gère les contrats de fourniture et de transport d'énergie électrique
- Gère la levée des observations formulées dans le cadre des vérifications réglementaires périodiques
- Elabore protocoles et procédures, suivi, évaluation et mises à jour
- Organise et supervise les données dans son domaine (plans, schémathèque, parc technique)
- intervient sur le terrain : Contrôle et manœuvre sur la boucle Haute Tension, Essais des groupes électrogènes
- Intervient 24h/24 dans le cadre de l'astreinte électrique pour les besoins d'exploitation et de sécurité électrique de l'établissement ; et lors des astreintes des autres électriciens, il est le référent technique en cas de problème non résolu par l'électricien d'astreinte
- Participe à la gestion de crise : plan blanc, incendie, ...
- Assure l'interface et le suivi technique des prestations réalisées par les entreprises extérieures.
- Participe à des missions temporaires : inventaire, déménagements, déneigement , ...

Compétences à mettre en œuvre (Savoir-Faire) :

- Argumenter, influencer et convaincre un ou plusieurs interlocuteurs (interne et/ou externe), dans son domaine de compétence
- Évaluer une prestation, un projet, une solution, relatifs à son domaine de compétence
- Lire et interpréter des plans techniques, des croquis relatifs à son domaine de compétence
- Piloter, animer / communiquer, motiver une ou plusieurs équipes
- Planifier, organiser, répartir la charge de travail et allouer les ressources pour leur réalisation
- Rédiger et mettre en forme des notes, documents et /ou rapports, relatifs à son domaine de compétence

Savoir-être:

- Savoir travailler en équipe ; Bon relationnel (clarté et diplomatie) ; Maîtrise de soi
- Probité : Etre ponctuel, disponible et savoir faire preuve de discrétion et de confidentialité
- Qualité d'organisation, de méthode, et de riqueur : Rapidité d'exécution : Capacité d'initiatives, d'anticipation et d'adaptation.

Connaissance requises:

Commission requires 1			
Bâtiments et installations - Electricité	Connaissances approfondies		
Hygiène générale	Connaissances approfondies		
Marchés, produits et fournisseurs	Connaissances opérationnelles		
Méthodes / outils de la gestion des risques	Connaissances opérationnelles		
Normes, règlements techniques et de sécurité	Connaissances approfondies		
Qualité	Connaissances approfondies		
Sécurité des biens et des personnes	Connaissances opérationnelles		
Sécurité incendie	Connaissances opérationnelles		

Risques Professionnels et/ou Contraintes particulières :

- Electrique : Déplacements pédestres importants : travail sur écran
- Travail intérieur/extérieur + travail en accès difficile (vides sanitaires, gaines techniques, faux-plafonds) ; Port des EPI requis

Formations obligatoires et/ou recommandées dans le cadre du poste :

- Encadrement et leadership
- Contraintes et obligations d'alimentation électrique dans les établissements de santé, Exploitation d'une installation industrielle, Onduleurs, Cellule HT, GTB, Normes, Courants faibles, ...